

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme Question écrite n° 59061

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida * appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les inquiétudes légitimes exprimées par les membres de l'association de prévention de l'alcoolisme, relatives à la suppression, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2001, des crédits (64 millions de francs) affectés au financement des actions décentralisées de prévention de l'alcoolisme. Cette décision est paradoxale compte tenu de la volonté du Gouvernement de s'engager dans une politique de lutte contre l'alcoolisme en pérennisant le dispositif des consultations d'alcoologie avancée, mises en place en application de la loi contre les exclusions. Le conseil d'administration de la CNAMTS ayant refusé de se substituer à l'Etat, ce dispositif se trouverait à présent menacé faute de financement. Par conséquent, il lui demande de lui préciser les actions qu'il compte entreprendre pour sauver le dispositif de prévention de l'alcoolisme, sachant qu'il s'agit d'une question majeure de santé publique.

Texte de la réponse

Les associations de prévention de l'alcoolisme, initialement financées sur des crédits d'Etat, sont financées à compter du 1er janvier 2001 par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), au terme d'un avenant à la convention d'objectifs et de gestion (COG) la liant à l'Etat. Le ministre délégué à la santé s'est attaché, compte tenu de ce transfert, à ce que les subventions aux associations puissent être versées le plus rapidement possible afin de permettre aux structures, qui constituent un moyen d'action essentiel dans le dispositif de lutte contre l'alcoolisme, de poursuivre leur mission dans des conditions normales. Le Conseil d'administration de la CNAMTS du 10 avril 2001 a voté l'avenant susmentionné. En conséquence, les difficultés évoquées sont désormais aplanies. Les associations vont donc être très rapidement destinataires des subventions 2001.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Kucheida

Circonscription: Pas-de-Calais (12e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 59061

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : santé Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1619 **Réponse publiée le :** 4 juin 2001, page 3306